

# AVENANT - Ecole primaire Agrippa D'Aubigné en date du 28 mai 2020

Protocole d'accueil des élèves en vertu du plan sanitaire  
(révisable en fonction de l'évolution de la situation sanitaire)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du déconfinement de notre pays, l'école primaire Agrippa D'Aubigné va progressivement rouvrir.

Date d'ouverture : le mardi 12 mai 2020

## **Accueil des élèves :**

**Vous vous engagez à nous confier un enfant en bonne santé.**

**En vertu du plan sanitaire, une prise quotidienne de température doit être effectuée au domicile avant l'arrivée à l'école.**

**Un enfant présentant de la température (37°8) devra rester au domicile.**

**Aucun enfant présentant des signes, même légers, de maladie, comme de la toux, ne sera accepté.**

**Un enfant qui présenterait des symptômes (fièvre ; toux) en cours de journée à l'école sera doté d'un masque pédiatrique et isolé à l'infirmerie sous la surveillance de la directrice. Les parents seront appelés et devront venir le chercher au plus vite.**

**Aucun adulte ne doit pénétrer dans l'enceinte scolaire, hors personnel travaillant dans l'école.**

**De ce fait, les vélos ne sont plus acceptés sous l'abri à vélos dans l'enceinte de l'école.**

**Pour les adultes présents au sein de l'établissement : le port du masque est obligatoire.**

**Il n'est pas prévu que les élèves disposent de masques.**

**Le port de masque pour les élèves de maternelle est interdit.**

**Pour les élèves d'élémentaire, si les parents le veulent, ils peuvent en fournir un à leur enfant.**

**L'enfant doit alors prévoir 2 masques (un pour le matin avec une boîte en plastique hermétique pour le ranger une fois souillé à la pause déjeuner ; un autre pour l'après-midi protégé dans un sachet plastique jusqu'à la mise par ses soins sur son visage).**

**Merci de veiller à ce que votre enfant soit passé.e aux toilettes avant l'entrée à l'école. Il faut assurer un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.**

**Lors des échanges verbaux (à travers la grille), parents enseignants, une distance de deux mètres doit être respectée.**

### **Organisation :**

Sur décision gouvernementale, la fréquentation scolaire est laissée à l'initiative des familles et n'est donc pas obligatoire en présentiel.

Afin d'assurer l'enseignement à distance en parallèle de l'enseignement devant élèves, le Directeur Académique et le Maire de Niort ont validé le projet d'organisation du temps scolaire proposé par les directeurs de la ville de Niort :

- temps de classe devant élèves : les lundis, mardis, jeudis, vendredis ;
- les mercredis matin, l'accueil des enfants de parents prioritaires dans la gestion de la crise sanitaire est assuré par le personnel de la Ville ;
- gestion du travail du distanciel les mercredis matin par les enseignants.

A compter du mercredi 10 juin, la municipalité n'accueillera plus dans le cadre périscolaire le mercredi matin. Les enfants seront dès lors accueillis en classe.

Les enseignants d'Agrippa D'Aubigné, étant tous mobilisés sur le présentiel, ne pourront plus par conséquent assurer le distanciel ; comme annoncé dans la note du 27 mai 2020 émanant de la DSDEN.

### **Horaires inchangés pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :**

Matin. 8h35-45 (accueil) / 11h45

Après-midi. 13h35-45 (accueil des élèves qui mangent chez eux) / 16 h

### **Horaires inchangés pour les mercredis (à compter du 10 juin) :**

Matin. 8h35-45 (accueil) / 11h45

Si le nombre d'enfants annoncés le permet, les enfants sont accueillis à la semaine. Dans le cas contraire, un calendrier est établi et communiqué aux familles.

Cette organisation peut être soumise à modification en fonction de l'évolution des effectifs.

### **A ce jour, en [maternelle](#) :**

Les groupes-classes ont été remodelés :

- Groupe 1 (Mme BOUFFARD Anne) : PS/MS (sauf le lundi)
- Groupe 2 (Mme ROUSSELY Claire) : PS/GS

Chaque enseignante est accompagnée d'une ATSEM.

### **A ce jour, en [élémentaire](#) :**

- Groupe 3 (Mme WESOLEK Gabrielle) : CP
- Groupe 4 (Mme COMBE Carole) : CE1
- Groupe 5 (Mme BRAULT Marie-Odile) : CE2/CM1 (sauf le mardi).
- Groupe 6 (M. MAILLET Rachel) : CM1/CM2
- Groupe 7 (Mme SAVARIAU) : CM2 (le lundi et le mardi)

## Accueil :

Maternelle : Toutes les entrées et sorties de votre enfant se font uniquement au portail maternelle habituel.

**Attention : les adultes doivent respecter les règles de distanciation (2 mètres) sur le parvis de l'école. Attention : le marquage au sol tracé ne correspond pas aux 2 mètres demandés mais seulement à 1 mètre.**

Les enfants doivent porter des habits qui facilitent l'autonomie, habillage/déshabillage. Le manteau et le doudou doivent pouvoir loger dans la caisse individuelle de rangement.

## Elémentaire :

Les groupes n'ont pas tous le même point d'accès à l'école :

- toutes les entrées et sorties des groupes de **Mme WESOLEK** et de **Mme COMBE** se font uniquement au portail élémentaire habituel.
- toutes les entrées et sorties du groupe de **Mme BRAULT** se font uniquement par la porte de la classe donnant sur le parvis de la place Constant Saboureau.
- toutes les entrées et sorties du groupe de **Mme SAVARIAU** et **M. MAILLET** se font uniquement au portail latéral dans le virage de la rue du 8 mai 1945.

**Attention : les adultes doivent respecter les règles de distanciation (2 mètres) sur le parvis de l'école. Attention : le marquage au sol tracé ne correspond pas aux 2 mètres demandés mais seulement à 1 mètre.**

Les manteaux des enfants se mettent sur les dossiers de chaises. Interdiction d'utiliser les porte-manteaux.

A 11h45 (pour les enfants qui mangent chez eux) et 16h00 : les enseignant.e.s accompagnent les élèves (en respectant la distanciation) jusqu'au portail.

Les parents présents doivent attendre en respectant les règles de distanciation derrière le point d'accès correspondant à la sortie de classe de leur.s enfant.s.

Les élèves déjeunant à l'école sont pris en charge par le périscolaire à 11h40 et à 15h55.

**Circulation dans l'école** : aucun groupe ne doit se croiser. Un fléchage au sol et au mur est mis en place.

## Lavage des mains :

Maternelle : Le gel hydro alcoolique n'est pas prévu pour les élèves de maternelle.

Nettoyage des mains : en arrivant à l'école, avant/après chaque récréation, avant/après chaque passage aux toilettes, à la sortie de la classe.

Elémentaire : Le gel hydro alcoolique n'est pas prévu pour les élèves d'élémentaire.

Nettoyage des mains au point d'eau le plus proche : en arrivant à l'école, avant/après chaque récréation, avant/après chaque passage aux toilettes, à la sortie de la classe.

### Enseignants et personnels :

A plusieurs points stratégiques, est prévu du gel hydro alcoolique.

**Dortoir :** fermé. Un coin dans la classe est aménagé pour les élèves de petite section.

### **En classe :**

Les portes des classes maternelles donnant sur le couloir sont toujours ouvertes.

Les portes des classes élémentaires donnant sur la cour sont toujours ouvertes.

Revient à l'enseignant.e des classes d'ouvrir et de fermer ses portes en fonction de la météo.

**Les salles de classe sont régulièrement aérées.**

### Maternelle :

Les élèves sont espacés conformément aux consignes dans la classe.

Les manipulations d'objets sont limitées, pas de prêt d'objets entre élèves. La distanciation est respectée. Il n'y a pas de jeux collectifs, pas de dînette, pas de garage, pas de jeux de construction ni bibliothèque... L'utilisation de la structure en salle de motricité n'est pas autorisée.

**Une trousse personnelle avec ses feutres et ses crayons de couleur marqués au nom de l'enfant est demandée.**

Tous les supports d'activités sont individuels et nominatifs.

Gobelet ou une bouteille d'eau avec le prénom de l'enfant venant de la maison chaque jour pour boire dans la journée.

Boire au robinet et remplir sa bouteille est formellement interdit.

### Élémentaire :

Les élèves sont espacés conformément aux consignes. Chaque élève doit conserver sa place.

Les déplacements au sein de la classe sont strictement limités. Un sens de circulation est établi dans chaque classe (marquage au sol).

Le matériel est nominatif, rien de collectif (crayons, manuels...).

Les élèves ne se transmettent aucun matériel. Pas de bibliothèque en service.

Pas de décroisement entre les classes.

Bouteille d'eau avec leur prénom venant de la maison chaque jour pour boire dans la journée (uniquement de l'eau : pas de soda).

Boire au robinet et remplir sa bouteille est formellement interdit.

### **Accès aux toilettes :**

Maternelle : un enfant est accompagné par un adulte afin de respecter la distanciation.

Après chaque passage, les toilettes sont désinfectées.

Élémentaire : pas plus d'un enfant dans les toilettes filles ; pas plus d'un enfant dans les toilettes garçons.

Un personnel municipal soit présent pour veiller au lavage des mains et désinfecter les sanitaires utilisés.

### **Entretiens des locaux :**

Le protocole de désinfection est affiché dans sa classe.

Le tableau de passage de l'entretien est à renseigner après chaque passage.

**Récréations :** La cour est divisée en plusieurs espaces permettant à trois groupes d'être respectivement dehors, en même temps, tout en respectant les distanciations.

Chaque enseignant surveille son groupe.

En cas de besoin, la directrice assure la surveillance des élèves ponctuellement à la place de l'enseignant.e.

**Récréations décalées (maternelle/ élémentaire) :**

**Maternelle** (les groupes ne se croisent pas): conformément au plan sanitaire gouvernemental, les enfants n'ont accès à aucun des jeux de cour, pas d'utilisation des vélos, du bac à sable et respect des distanciations entre chacun.

⇒ 10h45-11h15 // 15h15-15h35

**Élémentaire** (les groupes ne se croiseront pas): conformément au plan sanitaire gouvernemental, les enfants n'utilisent aucun jeu (ballon, raquette de ping-pong, corde à sauter...) et respectent la distanciation entre chacun.

⇒ Groupes de Mmes WESOLEK et COMBE : 10h30-10h45 // 14h45-15h00

⇒ Groupes de Mmes BRAULT, SAVARIAU et M. MAILLET : 10h15-10h30 // 15h00-15h15

**Périscolaire (garderie matin et soir) :**

La garderie maternelle se situe dans le dortoir.

Les parents y accèdent par l'extérieur (suivre le fléchage panneau).

Des zones ont été établies pour respecter les groupes définis sur le temps scolaire.

En garderie élémentaire, l'accueil se fait à la porte habituelle du périscolaire.

Des zones ont été établies pour respecter les groupes définis sur le temps scolaire.

**Pause méridienne :**

**Organisation :** les enfants déjeunent la première semaine au réfectoire dans le respect des groupes établis du temps scolaire.

Le réfectoire peut accueillir au maximum 32 élèves élémentaires.

Il y a plusieurs services.

En maternelle, chaque ATSEM surveille son groupe.

Le service de restauration a repris le 25 mai 2020.

Les pique-niques apportés par les enfants ne sont pas autorisés.

**Communication :**

**Mail :** [ce.0790485y@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790485y@ac-poitiers.fr)

**Tel école :** 05 49 73 97 52

**Portable personnel de la directrice :** 06 31 49 26 55

(ne pas hésiter si le téléphone école reste sans réponse)

*Numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement :*

- Centre Médico Scolaire, 74 rue de l'Yser, 79000 NIORT (sante.scolaire.niort@ac-poitiers.fr)

- Antenne Médico-sociale Niort Clou-Bouchet, 21 rue de Pierre, 79000 NIORT (05-49-79-06-04)

.....

FEUILLE ENGAGEMENT – JUIN/JUILLET

Madame, Monsieur,

Vous avez fait le choix de remettre votre enfant à l'école et ainsi vous vous engagez.

Merci de <b>compléter et signer ce document</b> qui est à nous remettre <u>le premier jour d'accueil</u> à l'école de votre enfant en juin. <b>Ne pas le renvoyer par mail.</b>
--

.....

**Engagement :**

Je soussigné.e M/Mme....., parent de l'enfant .....  
en classe de ....., a pris connaissance du protocole d'accueil des enfants.

- ❖ Je m'engage à prendre la température de mon enfant avant chaque départ à l'école.
- ❖ En cas de fièvre (37°8), de toux, ou d'autres symptômes, je m'engage à ne pas mettre mon enfant à l'école.
- ❖ Je m'engage à prévenir l'école en cas d'absence de mon enfant.  
Si cette absence est liée à la déclaration de symptômes (fièvre, toux...), le préciser.
- ❖ L'école ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de déclaration d'un cas de Covid 19.

A Niort le .....

Signature(s) :